



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Croix-Rouge française

Question écrite n° 6721

Texte de la question

Suite à la décision de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de saisir l'inspection générale des affaires sociales d'une demande de contrôle des comptes de la Croix Rouge française, M. Jean-Claude Lenoir prie Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir le renseigner plus précisément sur la nature, les perspectives et l'échéance de cette mission.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé ont demandé à l'inspection générale des affaires sociales de diligenter une mission de contrôle de la Croix-Rouge française. La mission devra, en particulier, vérifier que les fonds, dont l'association dispose pour les actions qu'elle mène en France dans les domaines sanitaire et social, sont gérés conformément aux lois et règlements applicables, et à l'objet pour lesquels ces fonds ont été alloués ou collectés. Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public dans le cadre de campagnes menées à l'échelon national entre 1993 et 1997 sera notamment vérifié. Les membres de la mission désignés par le chef de l'inspection générale des affaires sociales ont entamé leurs travaux. Compte tenu de l'importance de cette enquête, et de délais résultant du caractère contradictoire de cette procédure, ces travaux se termineront au cours du premier semestre de l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6721

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4150

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 85